

«Ces personnes nous mentent», s'insurge l'avocat des médecins qui ont porté plainte contre Buzyn

Fabrice di Vizio, avocat d'un collectif regroupant plus de 600 médecins, s'est indigné auprès de RT de la vision court-termiste du gouvernement français vis-à-vis de la pandémie: «La vérité doit être dite, ces personnes nous mentent depuis le début». Réunis dans un collectif nommé C19, plus de 600 médecins ont porté plainte le 19 mars contre l'ancienne ministre de la Santé Agnès Buzyn et le Premier ministre Edouard Philippe, qu'ils accusent de «mensonge d'Etat» dans leur gestion de la crise causée par la pandémie de Covid-19. Les trois médecins fondateurs de ce collectif – Philippe Naccache, Emmanuel Sarrazin et Ludovic Toro – ont pour ce faire saisi la Cour de justice de la République (CJR), seule juridiction habilitée à juger les actes commis par les membres du gouvernement dans l'exercice de leurs fonctions. L'opposition politique et une partie des milieux sanitaires accusent l'exécutif de préparation insuffisante face à la pandémie de Covid-19 qui enfle, pointant notamment un manque de masques, de tests et de mesures strictes de confinement. «A un moment donné, la vérité doit être dite, ces personnes nous mentent depuis le début» «Nous visons l'article 223-7 du Code pénal, selon lequel "quiconque s'abstient volontairement de prendre ou de provoquer les mesures permettant, sans risque pour lui ou pour les tiers, de combattre un sinistre de nature à créer un danger pour la sécurité des personnes est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende"», a indiqué au Parisien Fabrice di Vizio, l'avocat du collectif, spécialiste des questions de santé. Lire aussi Coronavirus : des médecins portent plainte contre Edouard Philippe et Agnès Buzyn «A un moment donné, la vérité doit être dite, ces personnes nous mentent depuis le début», a déclaré Fabrice di Vizio dans une interview accordée à RT. «La semaine dernière, le gouvernement a parlé des masques. Vous vous souvenez des discours pompeux du président, qui était le commandant en chef et qui avait promis les masques ?», a-t-il asséné. Et de continuer : «Les masques représentent l'un des outils essentiels de guerre [contre la pandémie] car ils protègent les agents de santé. Ces masques sont-ils arrivés ?» Le scandale de

la pénurie de masques de protection a été le premier déclencheur pour saisir la justice. Face à la polémique, le ministre de la Santé Olivier Véran a tenté de rassurer le personnel soignant le 21 mars, en faisant savoir que l'Etat avait «d'ores et déjà signé des commandes de 250 millions de masques, qui seront livrés progressivement». Aucun n'est toutefois prévu pour les citoyens, le gouvernement soutenant que les personnes non malades n'en ont pas l'utilité. «BuzynGate» Les trois médecins fondateurs du collectif C19 estiment ainsi qu'Edouard Philippe et Agnès Buzyn «avaient conscience du péril et disposaient des moyens d'action, qu'ils ont toutefois choisi de ne pas exercer». Lire aussi «BuzynGate» : Edouard Philippe et son ancienne ministre critiqués pour leur gestion du coronavirus Ils s'appuient notamment sur l'interview accordée au Monde le 17 mars par l'ancienne ministre de la Santé qui a eu l'effet d'une bombe, lors de laquelle elle avait notamment déclaré : «Je suis partie en sachant que les élections [municipales] n'auraient pas lieu [...] Depuis le début je ne pensais qu'à une seule chose : au coronavirus. On aurait dû tout arrêter, c'était une mascarade. La dernière semaine a été un cauchemar. J'avais peur à chaque meeting. J'ai vécu cette campagne de manière dissociée». Dans la même interview, elle assurait, de surcroît, avoir alerté le président Emmanuel Macron et le Premier ministre Edouard Philippe à ce sujet. Ainsi, le détonateur de la plainte pénale déposée le 19 mars devant la CJR réside dans l'interview d'Agnès Buzyn au journal Le Monde. «En substance, elle explique qu'elle savait tout et n'a rien fait», déplore Fabrice di Vizio. A partir du 13 mars, le gouvernement a pris plusieurs mesures, comprenant en dernier lieu le confinement généralisé de la population, soulignent-ils. Si celles-ci avaient été prises avant, cela «aurait sans nul doute permis de juguler l'épidémie en réduisant le nombre de personnes contaminées, et donc de personnes susceptibles de contaminer les autres», ont-ils jugé, regrettant notamment que dans l'Oise, un des foyers de Covid-19 en France, «aucune mesure particulière, autre que la fermeture des établissements scolaires», n'ait été mise en place.

En savoir plus sur RT France :

<https://francais.rt.com/france/72966-personnes-nous-mentent-sinsurge-avocat-medecins-porte-plainte-buzyn>